

## **Vous travaillez dans une salle de cinéma? Voici ce que nous avons accompli dans votre secteur !**



Il y a un accord qui a été conclu sur les changements de vos conditions de travail.

### **1. Votre salaire augmente**

Votre salaire brut augmente à partir du 1<sup>e</sup> juillet de 1,1 %. Vos primes augmentent aussi !

### **2. Prépension (RCC)**

Si vous avez une longue carrière (au moins 40 ans) ou vous avez des problèmes médicaux (au moins 35 ans de carrière), vous pouvez partir en prépension à partir de 57 ans en 2017. En 2018, cela sera possible à partir de 58 ans.

Dans les autres cas, vous pouvez bénéficier de ce régime en 2017 à partir de 60 ans. En 2018, l'âge d'accès sera de 62 ans.

### **3. Emplois fin de carrière**

A partir de 55 ans, vous avez la possibilité de moins travailler jusqu'à la pension. Vous devez remplir un certain nombre de conditions que vous trouvez [ci-joint](#).

### **4. Formation**

Il y aura plus de formations. Attention, tout le monde ne bénéficie pas du même nombre de jours de formation.

**Vous trouverez l'accord en entier [ici](#).**

\*Vous travaillez dans une salle de cinéma si la Commission Paritaire (CP) 303.03 se trouve sur votre fiche de paie.

**Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages de l'affiliation.**

Rendez-vous sur : <http://www.cgsלב.be/avantages/>

S'affilier ? <http://www.cgsלב.be/saffilier/>



S'affilier?

Er : Johan Vandycke – Service Secteurs **CGSLB** – Boulevard Poincaré 72-74 à 1070 Bruxelles

**CGSLB**  
**La Voix**  
**du**  
**Bon Sens**